

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

Afer Generation Rendement Décembre 2025

**Titre de créance de droit français
présentant un risque de perte en
capital partielle ou totale en cours
de vie⁽¹⁾ et une garantie⁽²⁾ du capital
à la date d'échéance⁽³⁾.**

Période de
commercialisation



**Du 26 novembre 2025
au 19 février 2026**

CE PRODUIT EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE TAUX.

Période de commercialisation : du 26 novembre 2025 au 19 février 2026 (inclus). La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 19 février 2026. Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « Afer Generation Rendement Décembre 2025 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 19/02/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 10 ans (à compter de l'émission du titre et hors cas de remboursement automatique anticipé⁽⁴⁾).

En cas de revente avant la date d'échéance⁽³⁾ ou de remboursement automatique anticipé⁽³⁾, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori.

Émetteur de la formule : Produit émis par Royal Bank of Canada (Succursale de Londres)⁽⁵⁾. L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur.

Cadre d'investissement/éligibilité : Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement), unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).

Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance⁽³⁾ ou de remboursement automatique anticipé⁽³⁾. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

(2) Hors cas de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

(4) Le remboursement automatique anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin de la troisième année suivant la date d'émission (27 février 2026).

(5) Royal Bank of Canada. : Standard Poor's AA- / Moody's Aa1. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 18 novembre 2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

Objectifs d'investissement

Taux

Un investissement exposé au taux CMS EUR 10 ans (CMS EUR 10 ans) (Code Bloomberg : EUAMDB10 Index).

Remboursement du capital

Un remboursement du capital à la date d'échéance⁽³⁾ en l'absence de remboursement automatique anticipé⁽³⁾, quelle que soit la valeur du taux CMS EUR 10 ans.

Durée d'investissement

Un investissement d'une durée de 10 ans maximum (à compter de l'émission du titre et hors cas de remboursement automatique anticipé⁽³⁾).

Un mécanisme de remboursement automatique anticipé

Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir de l'année 3 à compter du 27 février 2026 (date d'émission) et jusqu'à l'année 9 dès lors que le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,00% à une date de constatation annuelle⁽³⁾, la première étant 22 février 2029.

Un Coupon⁽¹⁾ inconditionnel

Un coupon inconditionnel de 7,50%⁽¹⁾⁽²⁾ enregistré à l'issue des années 1 et 2 et versé en cas de remboursement automatique anticipé⁽³⁾ ou à la date d'échéance selon les cas⁽³⁾. La somme des coupons inconditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement automatique anticipé⁽³⁾ ou à l'échéance⁽³⁾ selon les cas.

Un objectif de Coupon⁽¹⁾ conditionnel

Un objectif de coupon annuel de 7,50%⁽¹⁾⁽²⁾ enregistré à l'issue des années 3 à 10, si à une date de constatation des coupons conditionnels⁽³⁾, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,20%. La somme des coupons conditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement automatique anticipé⁽³⁾ ou à la date d'échéance⁽³⁾ selon les cas.



INFORMATIONS IMPORTANTES

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « Afer Generation Rendement Décembre 2025 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) dans le cadre desquels ce produit peut être proposé.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « Afer Generation Rendement Décembre 2025 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé

s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,18% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir du 19 février 2026 (date de fin de période de commercialisation), jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽³⁾ ou d'échéance⁽³⁾ selon les cas.

En cas d'achat après le 19 février 2026 (date de fin de période de commercialisation) et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽³⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé⁽³⁾ effective ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation, ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie et d'épargne retraite (individuel ou collectif), les Taux de Rendement Annuels Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective.

Le titre de créance « Afer Generation Rendement Décembre 2025 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant). Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors frais de gestion de contrat, hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur. Toute sortie anticipée (en cas de rachat ou liquidation, total(e) ou partiel(le), d'arbitrage, ou de dénouement par décès de l'assuré) (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un **risque de perte en capital partielle ou totale**. Voir ci-dessus pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(2) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite et/ou défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès avant l'échéance finale, en dehors du cas de remboursement anticipé, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

Avantages, inconvénients et facteurs de risques



Avantages

- À l'issue des années 1 et 2, le produit enregistre⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 7,50% au titre de l'année écoulée qui sera versé soit à une date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ soit à la date d'échéance⁽²⁾ selon les cas.
- À l'issue des années 3 à 10, si à une date de constatation des coupons conditionnels⁽²⁾, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,20%, le produit enregistre⁽¹⁾ un coupon conditionnel de 7,50% au titre de l'année concernée qui sera versé soit à la date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ concernée soit à la date d'échéance⁽²⁾ selon les cas.
- À l'issue des années 3 à 9, si à une date de constatation annuelle⁽²⁾, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,00%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ le capital initial majoré du coupon conditionnel de 7,50% au titre de l'année concernée et des éventuels coupons inconditionnels et conditionnels enregistrés au titre des années précédentes.
- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé précédemment et si à la date de constatation finale⁽²⁾ le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,20%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le capital initial majoré du coupon conditionnel de 7,50% au titre de l'année concernée et des éventuels coupons inconditionnels et conditionnels enregistrés au titre des années précédentes.
- Un remboursement du capital⁽¹⁾ à la date d'échéance⁽²⁾ quelle que soit la valeur du taux CMS EUR 10 ans.



Inconvénients liés au produit

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽²⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel et collectif), le rachat ou la liquidation, total(e) ou partiel(le), l'arbitrage du contrat ou, dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de retraite (individuel ou collectif), le dénouement par décès de l'assuré, peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance⁽²⁾.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur.**
- Le produit est également soumis au **risque lié à l'inflation**. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 3 ans à 10 ans.
- Si la valeur du taux CMS EUR 10 est toujours strictement supérieure à 3,20% aux différentes dates de constatation des coupons conditionnels⁽²⁾, aucun coupon conditionnel ne sera enregistré. Ainsi, aucun coupon conditionnel ne sera versé à la date d'échéance⁽²⁾ du produit.
- Si la valeur du taux CMS EUR 10 est toujours strictement supérieure à 2,00% aux différentes dates de constatation annuelle⁽²⁾, le mécanisme de remboursement automatique anticipé ne sera jamais activé.
- Le produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé au seul taux CMS EUR 10 ans.



PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers Afer. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base avant tout investissement dans ce produit. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Il ne peut être exclu que le montant de remboursement du Capital Initial soit nul en cas de défaut, faillite ou de mise en résolution de l'émetteur auquel cas l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité du capital initialement investi.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.** Les investisseurs doivent se reporter au Prospectus de base et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Le capital n'est pas protégé : le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de base lors de l'opération d'investissement. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur l'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du capital initialement investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, de l'instrument sous-jacent et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du capital initialement investi.

Risque de liquidité : Ce produit un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du capital initialement investi.

Risque de conflits d'intérêts : Les différentes activités exercées par Royal Bank of Canada Europe GmbH en qualité d'Agent de Placement et de Royal Bank of Canada en qualité de banque émettrice peuvent être génératrice de conflits d'intérêts de différentes natures.

Risque de perte en capital : Les titres de créance présentent un risque de perte en capital. La valeur de remboursement des titres de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

(1) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors frais de gestion de contrat, hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur. Toute sortie anticipée (en cas de rachat ou liquidation, total(e) ou partiel(le), d'arbitrage, ou de dénouement par décès de l'assuré) (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un **risque de perte en capital partielle ou totale**. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

(3) Veuillez vous référer au paragraphe « Disponibilité du Prospectus » en page 9 pour plus d'informations.

COMMENT FONCTIONNE LE MÉCANISME D'ENREGISTREMENT DU COUPON INCONDITIONNEL ?

À l'issue des années 1 et 2⁽¹⁾, un coupon inconditionnel est enregistré, il est égal à :

7,50%⁽²⁾⁽³⁾ au titre de l'année concernée

COMMENT FONCTIONNE LE MÉCANISME D'ENREGISTREMENT DU COUPON CONDITIONNEL ?

À l'issue des années 3 à 10, si à une date de constatation des coupons conditionnels⁽¹⁾, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,20%, alors:

Un coupon conditionnel de 7,50%⁽²⁾⁽³⁾ au titre de l'année concernée est enregistré

Sinon le produit n'enregistre pas de coupon conditionnel.

La somme des coupons inconditionnels et conditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou à la date d'échéance⁽¹⁾ selon les cas.

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ EN CAS DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ?

À l'issue des années 3 à 9⁽¹⁾, à la date de constatation annuelle⁽¹⁾, si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,00%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit⁽³⁾ à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ correspondante :

**Le capital initial + le coupon conditionnel au titre cette année, tel que défini ci-dessus
+ la somme des coupons inconditionnels et conditionnels préalablement enregistrés
(soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 5,67%⁽²⁾).**

Sinon, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ À L'ÉCHÉANCE ?

À la date de constatation finale (le 21 février 2036), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe une dernière fois le taux CMS EUR 10 ans.

Cas défavorable

Si le taux CMS EUR 10 ans est strictement supérieur à 3,20%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date d'échéance⁽¹⁾, le 28 février 2036 :

**Le capital initial + la somme des coupons inconditionnels et conditionnels préalablement enregistrés
(soit un Taux de Rendement Annuel Net compris entre 0,21%⁽²⁾ et 4,03%⁽²⁾ en fonction du nombre de coupons conditionnels enregistrés précédemment).**

Cas favorable

Si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,20%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date d'échéance⁽¹⁾, le 28 février 2036 :

**Le capital initial + la somme des coupons inconditionnels et conditionnels préalablement enregistrés
+ le coupon conditionnel au titre de l'année 10
(soit un Taux de Rendement Annuel Net compris entre 0,84%⁽²⁾ et 4,49%⁽²⁾ en fonction du nombre de coupons conditionnels enregistrés précédemment).**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors frais de gestion de contrat, hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur. Toute sortie anticipée (en cas de rachat ou liquidation, total(e) ou partiel(le), d'arbitrage, ou de dénouement par décès de l'assuré) (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un **risque de perte en capital partielle ou totale**. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(3) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite et/ou défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès avant l'échéance finale, en dehors du cas de remboursement anticipé, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

Illustration du fonctionnement du titre

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur.

Scénario défavorable : le taux CMS EUR 10 ans est toujours strictement supérieur à 3,20% des années 3 à 10

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur du Taux CMS EUR 10 ans			3,55%	5,11%	4,10%	4,12%	4,15%	4,25%	3,76%	3,85%
Enregistrement du coupon inconditionnel	Oui	Oui								
Un coupon conditionnel est-il enregistré ?			Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Montant du remboursement			-	-	-	-	-	-	-	115,00% ⁽¹⁾

Scénario médian : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,20% mais strictement supérieur à 2,00% à l'issue de l'année 5 et strictement supérieur à 3,20% des années 3 à 4 et des années 6 à 10

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur du Taux CMS EUR 10 ans			3,55%	3,51%	2,80%	3,32%	3,35%	3,45%	3,76%	3,95%
Enregistrement du coupon inconditionnel	Oui	Oui								
Un coupon conditionnel est-il enregistré ?			Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Montant du remboursement			-	-	-	-	-	-	-	122,50% ⁽¹⁾

Scénario favorable : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,00% à l'issue de l'année 3

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur du Taux CMS EUR 10 ans			1,88%							
Enregistrement du coupon inconditionnel	Oui	Oui								
Un coupon conditionnel est-il enregistré ?			Oui							
Montant du remboursement			122,50% ⁽¹⁾							

Non applicable. Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du sous-jacent et du produit.

(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite et/ou défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès avant l'échéance finale, en dehors du cas de remboursement anticipé, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

Illustration du fonctionnement du titre

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur.

Scénario défavorable : le taux CMS EUR 10 ans est toujours strictement supérieur à 3,20% des années 3 à 10

- L'investisseur enregistre⁽²⁾ un coupon inconditionnel de 7,50% à l'issue de l'année 1 et 2.
- À chaque date de constatation des coupons conditionnels⁽¹⁾ et de constatation annuelle⁽¹⁾ des années 3 à 9, le taux CMS EUR 10 ans est toujours strictement supérieur à 3,20%. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé, aucun coupon conditionnel n'est enregistré et le produit continue.**
- À la date de constatation finale⁽¹⁾, le taux CMS EUR 10 ans est égal à 3,85% et est ainsi strictement supérieur à 3,20%. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date d'échéance⁽¹⁾ le capital initial initial majoré de la somme des coupons inconditionnels enregistrés, soit 115,00% (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 0,21%) dans ce scénario.

Scénario médian : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,20% mais strictement supérieur à 2,00% à l'issue de l'année 5 et strictement supérieur à 3,20% des années 3 à 4 et des années 6 à 10

- L'investisseur enregistre⁽²⁾ un coupon inconditionnel de 7,50% à l'issue de l'année 1 et 2.
- À la date de constatation des coupons conditionnels⁽¹⁾ et de constatation annuelle⁽¹⁾ de l'année 5, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,20% mais strictement supérieur à 2,00%. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit enregistre⁽²⁾ alors un coupon conditionnel de 7,50% au titre de cette année.**
- À chaque date de constatation des coupons conditionnels⁽¹⁾ et de constatation annuelle⁽¹⁾, des années 3, 4, 6, 7, 8 et 9, le taux CMS EUR 10 ans est toujours strictement supérieur à 3,20%. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé, aucun coupon n'est enregistré au titre de ces années et le produit continue.
- À la date de constatation finale⁽¹⁾, le taux CMS EUR 10 ans est égal à 3,95% et est ainsi strictement supérieur à 3,20%, aucun coupon n'est perçu au titre de l'année 10.
- **L'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date d'échéance⁽¹⁾, le capital initial majoré de la somme des 2 coupons inconditionnels et du coupon conditionnel enregistrés, soit 122,50% du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 0,84%) dans ce scénario.**

Scénario favorable : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,00% à l'issue de l'année 3

- L'investisseur enregistre⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 7,50% à l'issue de l'année 1 et 2.
- À l'issue de l'année 3, à la première date de constatation annuelle⁽¹⁾ (le 16 novembre 2028), le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,00%. Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé et le produit prend fin. **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le capital initial majoré d'un coupon de 7,50% au titre de cette année ainsi que les coupons inconditionnels de 7,50% enregistrés au titre des années 1 et 2, soit 122,50% du capital initial.**
- L'investisseur reçoit⁽²⁾ à l'issue de la 3^{ème} année 122,50% du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 5,67%).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors frais de gestion de contrat, hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur. Toute sortie anticipée (en cas de rachat ou liquidation, total(e) ou partiel(le), d'arbitrage, ou de dénouement par décès de l'assuré) (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMSEUR 10 ans, d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

TAUX CMS EUR 10 ANS

ZOOM SUR LE TAUX CMS EUR 10 ANS

Le taux CMS (« Constant Maturity Swap » ou taux de swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée.

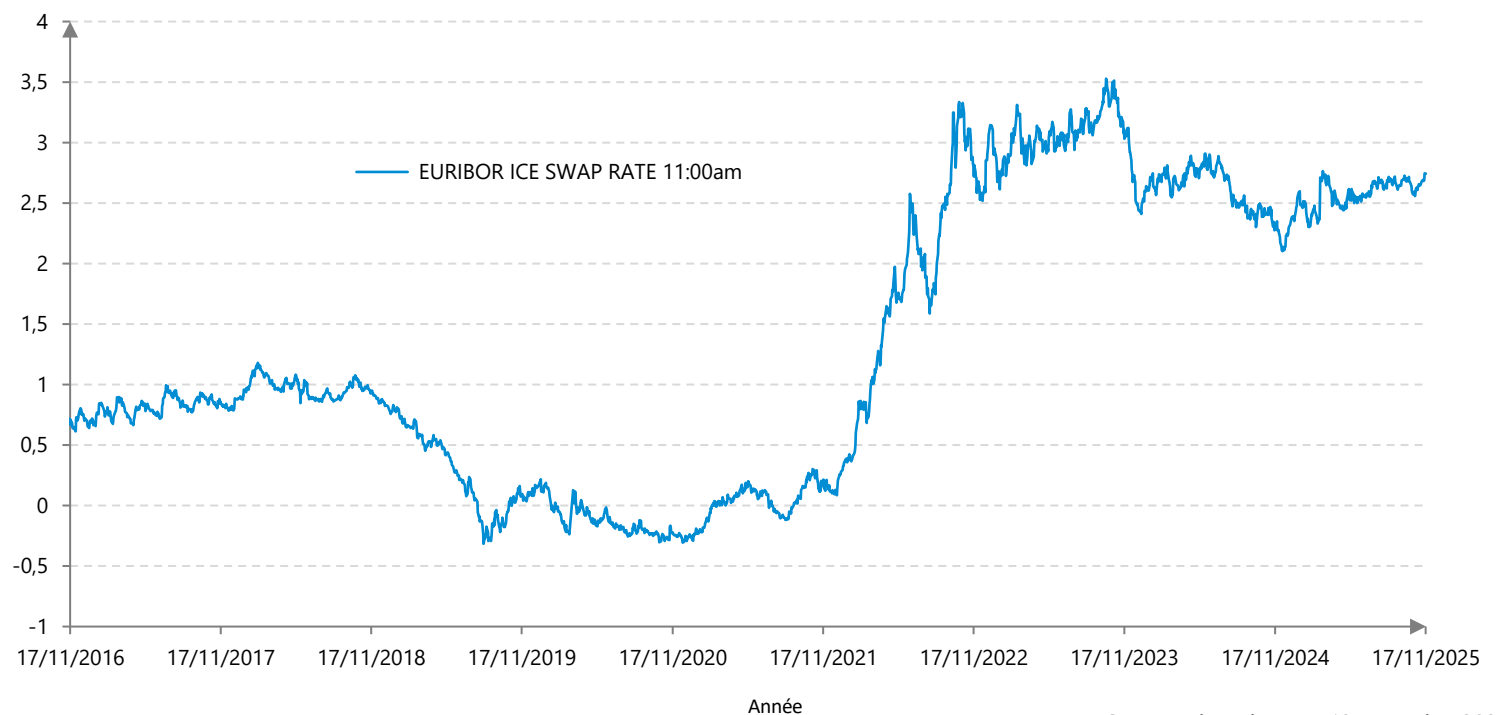
Le taux CMS EUR à 10 ans est dès lors un taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en EUR pour la durée 10 ans.

Plus d'informations relatives au sous-jacent sont disponibles sur le site <https://www.ice.com/iba/ice-swap-rate>⁽¹⁾.

VALEURS HISTORIQUES DU TAUX CMS EUR 10 ANS ENTRE LE 17/11/2016 ET LE 17/11/2025

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

Valeur du taux CMS EUR 10 ans (en %)



Source : Bloomberg au 18 novembre 2025

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Royal Bank of Canada ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

(1) <https://www.ice.com/iba/ice-swap-rate>

Principales caractéristiques d'Afer Generation Rendement

Décembre 2025

Code ISIN	FR0014014FQ0
Forme	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie ⁽¹⁾ du capital à la date d'échéance (hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables).
Émetteur	Royal Bank of Canada (Succursale de Londres)
Montant de l'émission	30 000 000 €
Offre au public	Offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement).
Valeur nominale du produit	1 000 €
Prix d'émission/de souscription	100% de la valeur nominale du produit
Montant minimum de souscription	1000 EUR
Éligibilité	Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement) et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).
Période de commercialisation	Du 26/11/2025 au 19/02/2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « Afer Generation Rendement Décembre 2025 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 19/02/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
Devise	Euro (EUR - €)
Garantie du capital	Pas de garantie en capital en cours de vie et une protection⁽¹⁾ du capital à la date d'échéance.
Commission	Le paiement de tout frais ou commission par l'Agent Placeur est soumis aux exigences réglementaires applicables, y compris celles en vigueur dans la/les juridiction(s) où l'Agent Placeur et le distributeur opèrent, ainsi que dans la/les juridiction(s) dans lesquelles les Titres sont distribués, si elles diffèrent. Le Prix d'Émission peut inclure un frais ou une commission payable par l'Agent Placeur à un distributeur ou à un tiers. Un tel frais ou une telle commission sera déterminé(e) par un certain nombre de facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, la maturité du Titre, les coûts de couverture et les frais juridiques. Tout frais ou commission perçu par le distributeur ou le tiers peut s'ajouter au frais normalement facturé par cette partie dans le cadre d'un investissement dans le Titre. Des informations supplémentaires concernant les frais ou commissions sont disponibles sur demande.
Sous-Jacent	Le taux CMS EUR 10 ans (code Bloomberg : EUAMDB10 Index – observé à 11:00 a.m. heure de Francfort sur la page Thomson Reuters ICESWAP10 à chaque date de constatation des coupons conditionnels et à chaque date de constatation annuelle).
Date d'Émission	27/02/2026
Date de versement des coupons inconditionnels	Soit à la date de remboursement anticipé, soit à la date d'échéance selon les cas
Dates de constatation des coupons conditionnels	22/02/2029 ; 21/02/2030 ; 20/02/2031 ; 26/02/2032 ; 24/02/2033 ; 23/02/2034 ; 22/02/2035 ; 21/02/2036
Dates de versement des coupons conditionnels	Soit à la date de remboursement anticipé, soit à la date d'échéance selon les cas
Dates de constatation annuelle	22/02/2029 ; 21/02/2030 ; 20/02/2031 ; 26/02/2032 ; 24/02/2033 ; 23/02/2034 ; 22/02/2035
Dates de remboursement automatique anticipé	01/03/2029 ; 28/02/2030 ; 27/02/2031 ; 04/03/2032 ; 03/03/2033 ; 02/03/2034 ; 01/03/2035
Date de Constatation Finale	21/02/2036
Barrière de remboursement automatique anticipé	2,00%
Barrière d'enregistrement des coupons conditionnels	3,20%
Date d'échéance	28/02/2036
Indicateur de risque	2/7
Périodicité et publication de la valorisation	Quotidienne, disponible sur Reuters, SIX Telekurs, Bloomberg. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	Royal Bank of Canada, Succursale de Londres, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Double valorisateur	Une double valorisation sera établie tous les quinze (15) jours par la société REFINITIV.
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, l'Agent Placeur a l'intention de maintenir un marché secondaire pendant toute la durée de vie des Titres avec une fourchette achat / vente indicative de 1,00 %.
Cotation	SIX Swiss Exchange
Droit applicable	Droit français

(1) Hors cas de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur.

(2) Royal Bank of Canada. : Standard Poor's AA- / Moody's Aa1. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 18 novembre 2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

Informations importantes

- **Hors frais et/ou fiscalité applicable** : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.
- **Caractère promotionnel de ce document** : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document non contractuel ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives et dans le Prospectus de Base des titres.
- **Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Royal Bank of Canada ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document.** L'investisseur doit procéder, avant la conclusion de toute opération avec Royal Bank of Canada, à sa propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'il juge nécessaires sur les risques et les avantages du produit.
- Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement.
- **Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis** et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la *Regulation S* promulguée en application du Securities Act (la « **Regulation S** »), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« *Offshore transactions* ») avec des « *Non US Persons* » (tels que ces termes sont définis dans la *Regulation S*). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « *Non US Persons* » dans le cadre d'« **Offshore transactions** » conformément aux dispositions de la *Regulation S* relatives à la revente de titres.
- **Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis.**
- La présente brochure commerciale n'a fait l'objet d'aucune communication auprès d'une autorité de régulation

F0513A-1125

Émetteur : Royal Bank of Canada, London Branch, siège social 100 Bishopsgate London, EC2N 4AA England, Company Register No FC000981

Agent Placeur : Royal Bank of Canada (Europe) GmbH, siège social Taunuslage 17, 60325 Frankfurt am Main Germany, Company Register Number HRB 110139

Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres.